



Cotitulaire d'un bail, concubin pour l'administration ?

Par **GWENDO88_old**, le **03/11/2007** à **17:38**

Bonjour,

Je voudrais savoir si en étant cotitulaires d'un bail de location et sans aucun lien de parenté, nous sommes également considérés comme vivant en couple, c'est à dire en concubinage vis à vis de l'administration ?

Merci de votre réponse

Par **gus69_old**, le **03/11/2007** à **20:05**

bonjour

nous étions dans le même cas il y a deux mois lorsque nous avons voulu faire une demande d'APL. on nous a clairement dit que deux personnes de sexe différents sans lien de parenté habitant sous le même toit sont considérés comme vivant en concubinage...

cordialement